

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 10 mars 2025

Le 10 mars 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°2025-15 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 et du Fonds vert 2025 – Projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour élémentaire Pasteur et d'aménagement de sanitaires

Rapporteur : Hélène BARBOT

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Hélène BARBOT - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Christophe BAGILET
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Sandrine TIGNOL - Florent NAPOL - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL - Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE
Josette DURLIN à Jean Claude GALAN - Olivier SAILHAN à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT - Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY

M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la volonté de lutter contre les îlots de chaleur et de promouvoir l'accessibilité pour tous, un diagnostic a été réalisé en 2024 sur l'ensemble des cours des écoles de la commune. Ce diagnostic est un outil d'aide à la décision afin de prioriser et de dimensionner les interventions jugées nécessaires pour chaque cour d'école.

Monsieur le Maire expose le fait que la cour de l'école élémentaire Pasteur a été choisie pour être le projet pilote de cette démarche. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 268 271 €HT / 321 925,20 €TTC, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet comprenant :

- 5 925,60 €TTC d'étude de perméabilité des sols ;
- 255 999,60 €TTC de travaux de végétalisation et dés-imperméabilisation ;
- 60 000 €TTC d'études et de travaux de mise en place de sanitaires dégenrés utilisables pendant les récréations.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les financements auprès des services de l'Etat sur les enveloppes :

- De la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 dans le cadre d'intervention des constructions scolaires et périscolaires ;
- Du Fonds Vert 2025.

Et selon le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Objet	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Etude de perméabilité	4 938,00 €	Etat / DETR 2025	93 894,85 €	35%
Travaux de végétalisation et dés-imperméabilisation de la cour Elémentaire Pasteur	213 333,00 €	Etat / Fonds vert 2025	67 067,75 €	25%
Etudes et travaux d'installation de sanitaires dégenrés	50 000,00 €	Autofinancement communal	107 308,40 €	40%
TOTAL HT	268 271,00 €	TOTAL HT	268 271,00 €	100%
TVA à 20%	53 654,20 €	Préfinancement TVA	53 654,20 €	
TOTAL TTC	321 925,20 €	TOTAL TTC	321 925,20 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement des consultations : mars 2025
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2025 (plantations)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Patrimoine, commission Transition écologique, Mobilités et Egalité femmes-hommes et commission Environnement et Cadre de vie réunies en date du 25 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention de 93 894,85 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) 2025 pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention de 67 067,75 € au titre du Fonds Vert 2025 pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette demande de concours financier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Jean-Claude **GALAN**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Eta et de sa publication.